

## AVIS DE RECHERCHE !

**E**nfin à sa place ! écrivions-nous ici-même, en juin 2012, pour saluer la création d'un ministère délégué à l'économie sociale et solidaire au sein du ministère de l'Economie et des Finances.

Après bien des errances, voire des errements, l'ESS avait effectivement trouvé sa place dans l'organigramme gouvernemental : celle d'une économie à part entière.

De Délégation interministérielle en Secrétariat d'Etat, ballottée entre le Plan, le Premier ministre, les Affaires sociales... avant de pratiquement disparaître en droit sinon en fait, l'ESS n'avait, qu'à de rares et brèves occasions depuis 1981, été considérée pour ce qu'elle est : d'abord un secteur économique. Son tort était sans doute de reposer sur des valeurs et de mettre en œuvre des pratiques différentes, voire antagonistes, de celles du modèle dominant : l'économie capitaliste. Faute d'accepter ou de savoir lui reconnaître sa différence, les gouvernements préféraient jusque là, à des degrés variables, ne retenir d'elle que sa capacité - par ailleurs réelle voire supérieure - à créer des emplois durables et à contribuer à la réparation, donc à la cohésion sociale. Et ce parti-pris était d'autant plus affirmé dans les périodes où la situation de l'emploi se détériorait et les tensions sociales s'exacerbaient. On l'instrumentalisait. Dans les périodes plus fastes, on l'ignorait, lorsqu'on ne la brocardait pas.

Ce nouveau positionnement de l'économie sociale, désormais servie par un ministre délégué à l'Economie, aux Finances et au Commerce extérieur, chargé de l'Economie sociale et solidaire, l'affranchissait de ce rôle de Croix Rouge de l'économie en crise dans lequel on voudrait la confiner. C'est ce qu'avait indiqué le ministre, Benoît Hamon, lors de la passation de pouvoirs : « *C'est la volonté aussi du président de la République et du Premier ministre de dire qu'il n'y a pas qu'un seul modèle économique qui est le modèle d'entreprise classique tel qu'on le connaît, et c'est une forte volonté politique que de rattacher ce ministère à Bercy* ». Car, « *on ne crée pas seulement de la richesse à travers le modèle économique classique* ».

Entreprendre autrement, c'est-à-dire collectivement, démocratiquement, proscrire l'appropriation individuelle des profits, tendre simultanément à l'excellence économique et à l'excellence sociale, en un mot mettre l'économie au service de l'intérêt général, c'est la mission qu'inlassablement les acteurs de l'économie sociale n'ont cessé de remplir. L'utilité de leur rôle était enfin reconnu et encouragé.

L'engagement avait été pris pendant la campagne pour l'élection présidentielle. Exception à la règle, il a été tenu, en particulier par la promulgation d'une loi, en 2014, comportant clarifications et soutiens.

Les temps ont changé. Ou plutôt la hiérarchie des valeurs. Où est passée l'économie sociale dans l'actuel gouvernement ? Je ne me risquerai pas à tenter de répondre. D'autres s'y efforcent qui ont lancé un avis de recherche\*. Saluons leur courage, qui s'apparente à la recherche d'une aiguille dans une meule de foin.

Sans attendre qu'ils y parviennent, cessons de gémir et exprimons une espérance. Dans les domaines qui participent de l'initiative citoyenne ou des luttes sociales, le fait a généralement précédé le droit. Les coopératives, mutuelles et associations qui forment l'économie sociale sont nées spontanément de la nécessité. La loi a tardé à les reconnaître, souvent pour les mieux contrôler. Espérons donc qu'à travers ses organisations représentatives et ses entreprises, l'ESS saura, par ses propres initiatives, se montrer à la hauteur du nouveau défi auquel elle se trouve aujourd'hui confrontée.

\* Lire l'article de Jean-Philippe MILÉSY en page 8



### Marcel CABALLERO

Président d'honneur,  
président du Conseil d'Orientation  
du CIRIEC-France

## > La gouvernance des organisations publiques dans l'économie du 21<sup>e</sup> siècle



Le 9 juin dernier, le CIRIEC-International et le CIRIEC-France, organisaient à l'université de Rouen une Conférence internationale en partenariat avec le réseau Erasmus + Jean Monnet EUSERS, sur **la gouvernance des organisations publiques dans l'économie du 21<sup>ème</sup> siècle**. Nous publions aujourd'hui, l'introduction de **Philippe BANCE**, Université de Rouen, président du Conseil scientifique international du CIRIEC. Les principales contributions seront publiées dans les prochains numéros.

Je tiens tout d'abord à remercier le président de l'université de Rouen, Joël Alexandre, et la vice-présidente de la région Normandie, Françoise Guégot, d'avoir ouvert cette séance en apportant leur éclairage sur les activités scientifiques et les enjeux dont ils sont porteurs tant pour notre université que pour notre région.

Cette conférence fait suite à celle qu'a organisée le CIRIEC au Ministère des Finances à Bercy, en février 2015, qui portait sur l'avenir de l'entreprise publique et qui clôturait un programme de trois années de recherche. Elle fait état comme la précédente conférence de travaux scientifiques menés par le CIRIEC sur les organisations publiques, en lien cette fois, depuis septembre 2014, avec le réseau interuniversitaire EUsers de six universités européennes, financé par le programme européen Jean Monnet<sup>1</sup>.

A eu lieu hier un *workshop* international qui, avec deux autres à suivre à Milan et Ottawa, doit déboucher sur la publication d'un *Handbook* consacré aux entreprises publiques.

Pourquoi avoir engagé, durant 6 années, des recherches sur la thématique des entreprises publiques dans les réseaux scientifiques internationaux CIRIEC et EUsers, en mobilisant à cet effet les travaux de près de cent cinquante chercheurs ? De nombreux économistes ne considèrent-ils pas après les révolutions conservatrices britannique et américaine, le consensus dit de Washington, que l'organisation publique et plus encore l'entreprise publique est largement discréditée ou même vouée à disparaître dans une économie mondialisée et libéralisée ? Les privatisations ne constituent-elles pas un mouvement de fond à l'échelle mondiale, en Europe et en France ?

Les privatisations ont en effet été massives à travers le monde et tout particulièrement dans l'Union européenne puisque de 1988 à 2008 45% des actifs privatisés l'ont été en Europe, dans les pays qui, à l'est se libéraient d'une bureaucratie pesante, et dans des pays ouest européens qui se ralliaient aux arguments orthodoxes. Pour autant, la crise de 2008 fut un des retournements dont l'histoire a le secret, et mis à mal les prédictions des chroniqueurs et économistes qui étaient ou restent les chantres d'une privatisation généralisée. Une intervention massive et concertée des autorités publiques à l'échelle planétaire s'est avérée indispensable pour endiguer la crise systémique qui menaçait d'emporter l'économie mondiale. Elle a permis d'endiguer dans un premier temps un processus de défiance généralisée sur les marchés et d'éviter des faillites en chaîne d'entreprises, après une spéculation effrénée due à un laisser faire sur les marchés financiers. Des nationalisations ont ainsi été menées dans les pays les moins enclins à l'intervention publique. Elles ont eu un indispensable rôle d'amortisseur face aux conséquences économiques et sociales dramatiques de la crise. Si dans de nombreux pays, les nationalisations ont été pensées comme temporaires, il n'en reste pas moins que depuis une dizaine d'années, comme le

montrera Massimo Florio, les entreprises publiques occupent à une échelle planétaire une place importante et même croissante parmi les principales entreprises mondiales.

Ces considérations factuelles appellent une réflexion approfondie sur la gouvernance des organisations publiques. Comment ces organisations doivent-elles adapter leur mode de gouvernance dans un environnement complexe, changeant et de large ouverture à la concurrence ? Ces questions vont alimenter les réflexions et les débats de la journée. Sans anticiper sur ce qui va être dit, et comme on l'a vu durant la journée d'hier par la présentation des travaux des chercheurs, la réflexion sur les nouvelles gouvernances suscite à mon sens deux interrogations majeures : comment conjuguer les exigences de performance des organisations publiques et leurs missions ; comment prendre en compte selon une démarche partagée les nouvelles attentes sociétales.

### 1) Conjuguer performance organisationnelle et missions d'intérêt général

Je ne vais pas développer ici longuement sur la performance des organisations publiques dont traitera ensuite Massimo Florio. On peut compléter son diagnostic par une analyse de la performance des organisations publiques locales de service public plus spécifiquement ancrées aux territoires. Cela permet de comprendre pourquoi on observe un processus de remunicipalisation durant les dernières années, comme par exemple dans le secteur de l'eau à Paris. L'ouvrage réalisé sous l'égide de la commission scientifique internationale du CIRIEC, publié en 2015 chez Peter Lang sous la direction de Luc Bernier montre également sur la base de 15 études de cas, la capacité actuelle d'entreprises publiques à agir efficacement avec des résultats financiers satisfaisants<sup>2</sup>.

Je me concentre plus particulièrement ici sur les conditions de compatibilité des nouvelles gouvernances avec les exigences d'efficacité et de rentabilité assignées aux entreprises par les autorités publiques. Car les entreprises publiques sont des organisations hybrides. Leur gouvernance n'a pas pour seul objet de répondre à des exigences commerciales s'inspirant du management privé. En d'autres termes, elles doivent, comme nous l'avons montré dans un ouvrage réalisé dans le cadre de la commission scientifique du CIRIEC France publié en 2015 aux Presses universitaires de Rouen et du Havre, internaliser efficacement les missions d'intérêt général<sup>3</sup>. L'autonomie de gestion des organisations publiques est nécessaire pour que s'exercent efficacement leurs missions sans pour autant qu'elles s'en émancipent, en d'autres termes qu'elles se banalisent. Il convient cependant pour que l'intérêt général se concrétise d'éviter que ne se produise un phénomène dit de capture de l'autorité publique par l'organisation. D'une part les asymétries d'informations entre autorités publiques et entreprises et d'autre part la capacité propre d'expertise des entreprises ne doivent pas conduire à ce qu'elles se détournent de leurs missions d'intérêt général. De telles dérives se sont produites dans le passé, les banques publiques françaises en constituant une illustration dans les années 1980 et 1990. A y regarder de plus près et contrairement à ce que tendent à mettre en avant les détracteurs de l'entreprise publique, le phénomène de capture n'est cependant pas propre à ce type

<sup>1</sup> Voir pour détails sur le programme de recherche sur le site dédié : <http://users.unimi.it/eusers/home/home-page/>

<sup>2</sup> CIRIEC, L. Bernier (dir.), Les entreprises publiques aujourd'hui : missions performance, gouvernance. Leçons de quinze études de cas, 2015, Peter Lang

<sup>3</sup> P. Bance (dir.), L'internalisation des missions d'intérêt général par les organisations publiques, février 2015, Commission scientifique Economie publique du CIRIEC France, Collection économie publique et sociales, PURH.

d'organisation. Il concerne au premier chef les entreprises privées dans les activités de service public, dont la stratégie est surdéterminée par les attentes d'actionnaires qui exigent un retour rapide sur investissement. La participation publique au capital de l'entreprise devrait dès lors être un facilitateur de mise en adéquation de la stratégie des entreprises avec les attentes des autorités publiques. Encore faut-il que les missions publiques soient correctement assignées aux entreprises publiques, que la multiplicité des autorités de tutelle ne soit pas source de paralysie et que les autorités se comportent en stratèges proactifs. Je vous renvoie ici aux analyses du dernier ouvrage du CIRIEC France publié également aux PURH en octobre dernier sur ces questions de gouvernance publique<sup>4</sup>. L'atelier A consacré aux régulations et missions publiques apportera aujourd'hui à n'en pas douter des éclairages et des débats intéressants sur ces questions.

## 2) Refonder la gouvernance des organisations publiques autour d'une démarche participative et de co-construction avec les parties prenantes

Les attentes actuelles de la société civile poussent à la mise en place de nouvelles gouvernances des organisations publiques. Le temps est révolu d'entreprises publiques dites « en uniforme ». Contrairement aux présupposés de la théorie des incitations, les organisations publiques n'ont pas pour seul objet de répondre aux seules attentes d'un principal, seul garant de l'intérêt général. Les autorités sont souvent aujourd'hui multiples dans leur relation aux organisations publiques. Elles se situent à des échelles territoriales différentes et ont des exigences diverses. En d'autres termes la gouvernance publique est multi niveaux. De plus, les organisations publiques doivent aussi, face à la montée de l'opinion publique, être en capacité de répondre aux aspirations d'autres parties prenantes et tout particulièrement de la société civile. De nouvelles gouvernances se sont ainsi déployées durant les dernières années, notamment par le développement de partenariats. Une conception participative de la stratégie d'entreprise et de l'exécution de missions publiques tend ainsi à se déployer pour mieux répondre aux attentes des consommateurs, des citoyens et de la société civile.

Comme il a été précisé dans les contributions de l'atelier consacré aux parties prenantes, la sensibilité des entreprises publiques à l'opinion publique est souvent forte. Il s'agit ainsi de tenir compte de l'opinion pour conserver ou conforter sa légitimité. Pour ce faire, les organisations publiques tendent souvent à s'appuyer sur les acteurs de l'économie sociale et

solidaire. Le développement de partenariats public – économie sociale qui en résulte vise ainsi à satisfaire à moindre coûts les obligations de service public par une action conjointe avec des associations. Il s'agit aussi de répondre ainsi à des besoins spécifiques qui s'expriment sur différents territoires. C'est notamment ce que montrent de récents travaux du CIRIEC-France et internationale<sup>5</sup>, et notamment l'ouvrage en voie de finalisation sur la transversalité de l'action des organisations d'économie publique et d'économie sociale.

Pour autant, ce besoin avéré d'instituer de nouvelles gouvernances participatives place les organisations publiques face à de redoutables défis et ceci à un triple niveau. On observe en premier lieu une complexité croissante des jeux d'acteurs.

La gouvernance multi niveaux, la multiplicité de tutelles et des parties prenantes rendent difficilement conciliables et même parfois contradictoires les attentes des parties prenantes. Cela génère des coûts d'organisation et de transaction, des indéterminations stratégiques. En second lieu, les attentes sociétales sont de plus en plus grandes vis-à-vis des organisations publiques en termes de performance et de qualité de service. Elles s'exercent dans un contexte de limitation des financements publics, de contraintes d'investissement et dès lors de pressions croissantes pour que les salariés jouent le rôle de variable d'ajustement. En troisième et dernier lieu, la démarche partenariale qui s'initie n'est pas souvent synonyme de co-construction des stratégies d'entreprises avec les autres acteurs. Les organisations de l'économie sociale se sentent ainsi bien souvent instrumentalisées plutôt que réellement associées à l'élaboration des processus à l'œuvre. C'est dès lors la pérennité des partenariats qui peut être remise en cause.

Pour conclure, on peut se demander si ne devraient pas être mis en place pour les organisations publiques des organes de pilotage stratégique, regroupant les parties prenantes, et qui seraient chargés de réfléchir à la mise en adéquation de la stratégie d'entreprise, des missions publiques et des aspirations des salariés et citoyennes. Cela ne permettrait-il pas de refonder les missions et stratégies des organisations publiques pour une meilleure mise en adéquation avec les attentes sociétales ?

La question est posée et les contributions qui vont suivre, dont celles de l'atelier consacré aux ressources pour des services de qualité, pourront y apporter des éléments de réponse.

<sup>4</sup> P. Bance (dir.), Quel modèle d'Etat stratège en France ?, octobre 2016, Commission scientifique Economie publique du CIRIEC France, Collection Economie publique et économie sociale, PURH, <http://www.lcdpu.fr/livre/?GCOI=27000100640080>

<sup>5</sup> CIRIEC-France, Les transversalités entre Economie publique et Economie Sociale et Solidaire au service de l'intérêt général,

Recherche action en application de la Convention conclue par la Direction de la Cohésion Sociale du ministère de l'Industrie, du Numérique et le CIRIEC-France

<sup>6</sup> Public services, Social Economy and Commons: from separation to reallocation, cooperation, coproduction and new forms and governance, CIRIEC, P. Bance(dir.), à paraître

## > Congrès international 2018

Les congrès internationaux du CIRIEC se tiennent tous les deux ans. Ils réunissent quelque 500 participants du monde entier. Le dernier s'est tenu à Reims, en septembre 2016. Le prochain aura lieu à Liège (Belgique), du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018, à l'invitation du CIRIEC-Belgique, sur le thème : L'économie publique, sociale et coopérative dans la révolution numérique

La transformation numérique, à l'œuvre depuis quelques années, offre de nouveaux moyens de communication et d'échange et bouleverse profondément les modes de propriété, de production, de distribution et de consommation. Elle remet en cause les conditions de travail, suscite de nouvelles questions et possibilités en matière de fiscalité, offre d'extraordinaires gains de productivité, ouvre de nouveaux horizons d'intervention citoyenne,... L'économie publique, sociale et coopérative est à des nombreux égards acteur de cette révolution.

Le congrès abordera cette thématique en confrontant les analyses et réflexions d'experts scientifiques et de responsables politiques, économiques et sociaux, à partir d'une approche thématique très actuelle :

- La révolution numérique au service de la démocratie et du citoyen
- L'inclusion numérique contre l'exclusion sociale
- La politique publique à l'égard des enjeux de la révolution numérique
- L'économie collaborative
- Le secteur de la santé dans la révolution numérique
- Les secteurs de l'eau, gaz et électricité face aux nouveaux atouts du numérique
- Les villes et territoires dans la révolution numérique (smart cities, e-gouvernement,...)
- ...

## > 70 ans de recherche internationale en économie publique, sociale et coopérative



Organisé par le CIRIEC-Belgique et l'Université de Liège, ce colloque propose de retracer : 70 ans de recherche internationale en économie publique, sociale et coopérative

Il se tiendra le 16 novembre 2017 à l'Université de Liège (Belgique).

Intervenants :

- Leona DETIEGE, ancien ministre, bourgmestre de la Ville d'Anvers, présidente du CIRIEC-Belgique
- Professeur Albert CORHAY, recteur de l'Université de Liège
- Professeur José Luis MONZON, Université de Valence (Espagne), président de la commission scientifique du CIRIEC-Espagne
- Professeur Philippe BANCE, Université de Rouen, président du conseil scientifique international du CIRIEC
- Alain ARNAUD, ancien président de la Mutualité Fonction Publique, président du CIRIEC-France et du CIRIEC-International

> [ciriec@ulg.ac.be](mailto:ciriec@ulg.ac.be)

## > 22° Congrès international des coopératives turques



En partenariat avec le CIRIEC-International, l'Association des coopératives turques organise son Congrès international, à Nevşehir en Cappadoce, du 5 au 7 octobre 2017, sur le thème : Social Economy Networks. Co-operation for Global Change.

- > More info on the CALL FOR PAPERS and submission [here](#)
- > Contact: [koopkurkongre22@gmail.com](mailto:koopkurkongre22@gmail.com)

## > Séminaire d'économie sociale en Argentine



Sur le thème : Identité des économies régionales dans le développement de l'économie sociale, publique et coopérative, ce séminaire se tiendra à Las Termas de Rio Hondo, dans la province de Santiago del Estero (Argentine), les 15 et 16 septembre 2017.

La manifestation est organisée par le CIRIEC-Argentine.

> Informations : [www.iaies.org.ar](http://www.iaies.org.ar)

## > Cahiers de recherche (Working Papers)

Les Cahiers de recherche du CIRIEC accueillent des travaux des membres du [réseau scientifique du CIRIEC](#).

Ils sont indexés dans SSRN, RePEc, ECONIS (via le moteur de recherche EconBiz – ZBW-Leibniz Information Centre for Economics).

**Publications 2017 :**

- WP17/03 – KADENDE F. – [Les assureurs mutualistes actifs sur le marché de l'assurance municipale en Europe](#)
- WP17/02 – MUSSON A./ ROUSSELIÈRE D. – [Clap along if you know what happiness is to you! Wealth, Trust and Subjective Well-being](#)
- WP17/01 – GÖLER von RAVENSBURG N. – [Pupils' cooperatives and the acquisition of competences for sustainable development](#)

> Informations et soumission de papiers : [carmela.decicco@ulg.ac.be](mailto:carmela.decicco@ulg.ac.be)

## > Site internet du CIRIEC-International



Outre les données institutionnelles et le calendrier des réunions, on y trouve des informations sur les recherches en cours, les dernières publications, les prochains événements.

On peut accéder à l'AGORA, répertoire détaillé des membres, base de données documentaire et espace destiné à la diffusion d'information. Le site présente les activités des sections nationales.

>>> <http://www.ciriec.ulg.ac.be/>

# LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

## SES ACTIONS DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Depuis plus de deux cent ans, le groupe public Caisse des Dépôts est au service du développement économique des territoires. Il réalise des missions d'intérêt général conformément aux politiques publiques menées par l'Etat et les collectivités locales. Le Groupe, constitué d'un Établissement public et de filiales est juridiquement indépendant et autonome. Il concentre son action sur

quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique et démographique et sans aucune contribution du budget de l'Etat (les ressources proviennent de la gestion des actifs financiers, des activités d'investisseurs et des filiales généralement créées par le Groupe pour répondre à un besoin d'intérêt général).

En soutien aux politiques publiques d'Intérêt général et en vue de participer à l'objectif de la loi sur l'Economie sociale et solidaire de 2014, qui vise à un changement d'échelle du secteur de l'ESS, le groupe public, accompagné de six partenaires publics et privés a lancé un nouveau Fonds d'investissement ESS, nommé « NovESS - le Fonds ESS » pour améliorer le système de financement de l'ESS. Ce fonds a déjà levé 60 M€ et sera doté à terme de 100 M€. En effet, le problème majeur auquel les acteurs de l'ESS sont confrontés est celui du manque de financement. L'objectif de ce fonds d'investissement est donc de couvrir les besoins de financement, toutes les entreprises sociales et solidaires sont concernées (associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales avec une couverture sectorielle prédominante sur le social, le médico-social ou encore la transition énergétique).

En outre, le Groupe qui a affirmé de façon officielle en juin 2016 sa volonté de soutenir les structures de l'ESS, prévoit de créer un outil de mesure de l'impact social. Ce fonds d'investissement réunit la Caisse des Dépôts (49%), CNP Assurances, BNP Paribas (20%), Cardif, Crédit coopératif, l'ERAFP, la Mutuelle Nationale Terri-

toriale et la caisse de retraite Ircantec. Les associations et les jeunes structures en phase d'accélération de croissance et porteuses d'innovation seront prioritaires tout autant que les structures plus anciennes (au moins six ans d'existence) souhaitant se transformer, changer d'image ou d'échelle (les investissements étant compris entre 1 million et 5 millions d'euros).

Quant aux porteurs de projets de grande envergure, ils seront accompagnés par le fonds d'investissements (entre 100 000 € et 500 000 €) et par un comité d'experts. Les calculs et le suivi de l'impact social sont des sujets très débattus par les acteurs économiques et politiques, car les moyens de mesurer cet impact sont encore difficiles à évaluer. A travers ce fonds d'investissement et cet outil de mesure d'impact social qui se veut ambitieux et innovant (ouvert à tout public et appelé à devenir un outil de repère national et international), la CDC souhaite prouver qu'en plus d'être capable de produire des rendements positifs, le monde de l'ESS est plein d'initiatives socialement et économiquement efficaces.

« NovESS - le Fonds ESS » se singularise par plusieurs innovations fondamentales parmi lesquelles :

- l'ouverture au co-investissement afin d'assurer un rythme d'investissement dynamique et soutenu
- la mobilisation d'un club d'experts à même d'accompagner les entrepreneurs financés par le fonds, permettant l'émergence des projets et leur pérennité
- un suivi de l'impact social via la démarche MESIS qui a vocation à être reconnue comme une norme pour le secteur de l'investissement à impact social en France. Par exemple, il s'agira de mesurer la création d'emplois ainsi que les retombées positives, le coût sociétal ou environnemental évité par les actions réalisées, etc.

NovESS investira à 90 % en fonds propres et quasi fonds propres et sera porté par des experts de la gestion d'actifs et de l'ESS, Mandarine Gestion et Le Comptoir de l'Innovation. Une enveloppe résiduelle (10 %) dédiée à la dette est prévue.

**La recherche réalisée par le CIRIEC-France à la demande du ministère de l'Economie et des Finances, a montré que les partenariats entre l'économie publique et l'économie sociale et solidaire sont nombreux mais mal documentés.**

**Comment s'organisent ces partenariats ? Quels en sont les résultats ? Quelles sont les raisons des succès mais aussi des échecs ? Sont-ils toujours dénués d'arrière-pensées ?**

**Existe-il pour l'ESS un risque d'instrumentalisation ?...**

**Notre présentation des partenariats ambitionne d'apporter quelques réponses.**

## MUTLOG, la mutuelle du logement s'investit dans une approche innovante de résidence bi-générationnelle



Ancrées dès l'origine dans le monde de l'économie sociale et solidaire, l'**ACMIL** - Association de Coordination des Moyens d'Intervention pour le Logement - et **MUTLOG** - Mutuelle du Logement - ont pour champ d'intervention exclusif « l'accompagnement de la personne dans son logement » et, à ce titre, portent le constant souci de faciliter l'accès à ce dernier et œuvrer au maintien dans les lieux.

### Un constat :

Au début du XX<sup>ème</sup> Siècle, au moins 3 générations vivaient sous le même toit.

L'espérance de vie progresse. Le nombre des + de 75 ans va doubler : 5,6 millions en 2010, 12 millions en 2050. (source Institut français des séniors)

D'une part, 92% des plus de 75 ans vivent chez eux et aspirent à vieillir autrement que dans une maison de retraite. Or, bien souvent, ils se trouvent confrontés à la solitude et l'insécurité liés à l'âge et, un jour, se trouvent, bien malgré eux, contraints de quitter leur domicile.

D'autre part, des étudiants recherchent un logement à un prix attractif et sont attachés à participer à la sauvegarde du lien social.

Répondre simultanément aux difficultés rencontrées par les anciens et les jeunes, là se situe le maillon manquant.

### Un concept :

Intégrant donc la modification de la pyramide des âges et les problématiques induites, au moment même où voit le jour la « Loi d'adaptation de la société au vieillissement », nos deux entités - Association et Mutuelle - ont bâti le concept de la Résidence « A.I.M.E.R »<sup>©</sup> - Aînés, Infirmiers, Médecins, Etudiants Résidence -.

Cette approche innovante de résidence bi-générationnelle repose sur le double constat suivant :

- Des personnes âgées présentant un début de pathologie recherchent un lieu de vie financièrement accessible, moderne et sécurisé, qui les protège de l'isolement.
- Des étudiants en profession de santé aspirent à rendre un service aux aînés, compléter leur formation universitaire et disposer d'un logement à prix raisonnable.

« Il s'agit donc de faire cohabiter sous le même toit des personnes en début de maladies cognitives (GIR 5 et 6) et des étudiants médecins, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes...

Par une découverte/enrichissement de la relation humaine entre « patients » et praticiens de demain, l'objectif est de maintenir le lien social dans le respect réciproque des parcours de vie et, ce faisant, contribuer à contenir l'aggravation de la maladie. »

### Un projet qui mobilise :

- Collectivités locales, départementales et régionales comme acteurs économiques et sociaux,
- Entreprises du secteur marchand comme de l'économie sociale et solidaire,
- Professeurs en médecine spécialistes des pathologies du grand âge et gestionnaires de la Mutualité Française,
- Associations, Fondations, Mutuelles, Caisses de retraite, Assureurs comme financeurs publics ou privés,
- Réseau Action Logement comme Mutualité Française,
- Mouvement des ESH comme cabinet d'architectes,

Tous ont adhéré à la pertinence d'un projet soucieux de « placer l'homme au cœur du dispositif » comme porteur d'innovations tant en termes de gestion (charte du vivre ensemble) que techniques (domotique notamment).

L'union de leurs diverses sensibilités comme de leurs compétences apporte le témoignage de ce que la mobilisation collective au bénéfice du mieux habiter de nos concitoyens engendre de plus-values sociétales.

L'évolution des maladies cognitives est ralentie, la formation des professionnels de santé de demain enrichie, le sens du service valorisé, l'attention de la société aux personnes âgées plus largement promue, le lien social préservé et optimisé.

### Une résidence témoin

Le 14 septembre 2016, à Limoges, la première pierre de la réhabilitation d'un immeuble dédié, sous forme de bail emphytéotique par la Ville, à la Résidence « A.I.M.E.R »<sup>©</sup> a été posée, en présence de très nombreuses personnalités, par Monsieur le Maire, Emile-Roger LOMBERTIE.

C'est l'aboutissement d'une réflexion, d'une collective mobilisation, qui prend forme avec cette résidence bi-générationnelle en cœur de ville.

Le 1 boulevard de la Cité a désormais vocation à traduire une nouvelle forme de vivre ensemble entre les générations.

### « A.I.M.E.R. »<sup>©</sup> davantage...

« A.I.M.E.R. »<sup>©</sup> participe du bien vieillir de nos aînés comme, de concert, de l'encouragement des vocations des jeunes en formation de santé.

Il reste maintenant à démultiplier cette approche dans toutes les villes universitaires justifiant de l'enseignement des disciplines de santé.

> Contact pour tout renseignement :

**Hubert DUMONT SAINT PRIEST** - ☎ : 01.44.89.61.42 - ✉ isabelle.couturier@mutlog.fr

**Luc de SEIGNEURENS** - ☎ : 01.44.89.61.46 - ✉ luc.deseigneurens@mutlog.fr



## LA DETTE EST-ELLE SALÉE ?

**Pascal PEREZ**

Directeur *Formules Economiques Locales*

Intervention de Pascal PEREZ  
à l'issue de l'Assemblée générale du CIRIEC-France  
(Paris, 28 juin 2017)

**P**ermettez moi d'utiliser l'honneur qui m'est fait de partager cette réflexion iconoclaste sur la dette, en visant trois objectifs :

- Celui de vous faire changer d'avis sur la dette publique.
- Celui de percevoir le prix social et politique à payer de ne pas comprendre qu'il est possible de créer de la monnaie pour les plus démunis sans provoquer ni inflation, ni autre déséquilibre.
- Celui de constater que nous sommes à mi-chemin d'un renversement : la prééminence d'un travail rémunérateur qui progressivement laisse la place à un travail gratuit à forte valeur ajoutée sociale.

Les idées reçues en économie continuent à ne pas manquer :

- La France est trop endettée.
- Un Etat se gère comme une famille
- Le travail est la seule valeur qui structure la société
- Il y a toujours une contrepartie réelle à la création monétaire.
- Les retraités ont payé leurs pensions.
- Les contribuables financent les dépenses publiques
- Ce sont les entreprises qui créent la richesse

Mais toutes ces idées sont des contre-vérités.

Voici pourquoi.

### 1. Le début de la désindustrialisation des années 70 marque le début de la fin de l'antiétatisme qui a prospéré depuis la Restauration.

**a.** Personne n'accepterait de vivre aujourd'hui comme en 1970: peu de loisirs, beaucoup de décès au travail, sur les routes. On vit en moyenne 2 ans à la retraite. Il y a qu'une seule chaîne de télé, pas de radio. Contrairement à l'idée ambiante, on vit beaucoup mieux aujourd'hui.

**b.** En 1970, l'opinion mondiale pensait irréaliste que l'humanité puisse doubler en taille et aussi assurer un meilleur niveau de vie.

**c.** Confrontés à la baisse de la croissance à la destruction d'emplois et à la montée du nombre de chômeurs et de retraités, les gouvernements ont été pragmatiques. Ils ont d'une part apporté des revenus déconnectés du travail sous forme de pension, d'aides sociales, d'autre part ont financé l'activité par des dépenses publiques. Même si la France cultive une culture de l'égalité des chances depuis les Lumières, elle a cessé de déconsidérer la dépense publique et sociale dans les années 70.

### 2. Comment a-t-on été capable de multiplier par trois le PIB en France depuis 1970 avec moins d'heures travaillées avec une baisse constante d'emplois dans l'industrie et avec des gains de productivité considérables dans les services ?

**a.** La création monétaire est la clé du progrès accompli. Elle permet le financement de la protection sociale, des retraites et d'une extension des services publics. La création monétaire a financé les déficits publics.

**b.** Les déficits budgétaires et commerciaux depuis 1970 ont permis de financer le développement des industries innovantes, des loisirs, des dépenses de santé, et des économies de pays sous développés devenus pays émergents.

**c.** Les USA, la France et d'autres, ont compensé la déflation des pays industriels produite par le progrès technique et par les délocalisations. Les USA ont assumé un rôle majeur en acceptant à partir de 1970 un déficit budgétaire et commercial hors norme. Le budget des USA serait le 4ème pays au monde en terme de PIB.

**d.** Les énormes dettes publiques ont créé un marché financier pour les financer. Avec l'appui de l'informatique, l'industrie de la finance est née. Cette industrie est devenue la première activité dont le lien avec le financement de l'économie réelle existe mais faiblement. La finance contribue à la croissance en étendant la masse monétaire et parce qu'une part des activités spéculatives crée le pouvoir d'achat des collaborateurs bien payés du secteur financier et celui des actionnaires.

### 3. La richesse créée est supérieure aux dettes.

**a.** Le seul patrimoine privé des ménages est 6 fois plus important que la dette publique. On peut estimer que la France et les français valent 60 000 milliards d'euros soit 30 fois plus que la dette publique.

**b.** Brandir l'épouvantail de la dette pour les élites est une manière de maintenir les peuples sous un joug imaginaire.

**c.** Par goût de la servitude volontaire, beaucoup ignorent la richesse publique et privée créée par les dettes. Depuis la crise de 2008, la croissance de la Chine n'est plus le fruit de ses performances à l'exportation mais celui de la planche à billets. Il manque une comptabilité publique mondiale qui mesure les contreparties aux dettes publiques.

**d.** Chaque année, les dépenses publiques et sociales des grands pays assurent un débouché aux entreprises, aux commerçants et aux artisans. Les pays sans dette, sans protection sociale, sont vertueux mais le pouvoir d'achat est nécessairement limité.

**e.** Dans l'idéologie dominante, il est inconfortable de reconnaître que le montant des salaires versés par les TPE et les PME est inférieur à celui des dépenses sociales et des salaires versés aux fonctionnaires en France.

### 4. Il faut accepter le rôle dominant de la création monétaire déconnectée du travail productif.

**a.** Qui peut soutenir que le pouvoir d'achat des français résulte de la valeur ajoutée de l'industrie alors que 80% du PIB est composé de consommations et que les investissements des industries sont 20 fois inférieurs au niveau des emprunts des ménages.

b. Les automatismes dans les usines, dans la logistique, dans la finance ont marginalisé le travail humain. L'*homo economicus* est avant tout un consommateur. Il le sera de plus en plus si une idéologie régressive ne parvient pas à tuer la poule aux œufs d'or en étranglant les dépenses publiques et sociales. Le cas de la Grèce est éclairant. L'équilibre budgétaire est atteint mais le PIB a baissé d'un tiers. Le coût social est immense. Où va l'Occident à créer une masse de perdants privée d'un accès aux revenus alors que l'essentiel des revenus provient des effets de la création monétaire. La justice consiste à veiller à l'égalité d'accès aux revenus et non plus au travail.

c. Les gouvernants, élus ou fonctionnaires, n'ont pas pris la mesure du financement monétaire de l'économie. Or, l'effort d'épargne et d'équilibrer les comptes publics sont des archaïsmes et les objectifs budgétaires de court terme sont contradictoires avec l'intérêt général.

### 5. La demande de remboursement des dettes publiques de grands pays est une vue de l'esprit car elle induirait la thrombose européenne et affecterait l'économie mondiale.

Personne n'y a intérêt. Certes le centre de gravité bouge des pays les moins mercantiles vers ceux qui le sont le plus mais les fourmis ont besoin des cigales. Il n'y a pas de morale en économie. On vit mieux dans les pays où il y a des matières premières et beaucoup de retraités bien payés que dans les pays industriels.

> [Lien pour accéder à la commande en ligne de l'essai DEMAIN LA FRANCE, LA DETTE N'EST PAS SALEE](http://formuleseconomiqueslocales.com/demain-la-france/) <http://formuleseconomiqueslocales.com/demain-la-france/>

### 6. Le concept de monnaie hélicoptère consiste à placer les individus en situation d'emprunter comme les Etats avec un refinancement de la dette arrivée à échéance.

Ce concept a été inventé par un Prix Nobel d'Economie. Quand les Banques centrales du Japon, des USA ou de la zone euro rachètent des obligations, elles créent de la monnaie pour encourager les banques à accorder des crédits. Mais la politique monétaire accommodante actuelle ne suffit pas à lutter contre les forces déflationnistes qui augmentent avec l'accélération des innovations, avec l'évasion fiscale, avec le vieillissement de la population et avec la baisse des revenus du travail. Il faut prêter directement et indéfiniment aux particuliers.

### En conclusion

En économie, la vérité qui dérange est qu'une partie grandissante de l'argent disponible ne provient pas du travail. La pauvreté résulte de l'idée que pour les personnes les moins qualifiées le revenu doit provenir du travail alors qu'il existe une concurrence énorme sur le travail non qualifié. Il est temps de viser à 2050 une société où le travail et les revenus sont encore plus découplés. La société regorge d'emplois qui donnent du sens mais qui ne sont pas finançables par le marché ou par l'impôt. Si on ne prépare pas un accès au revenu universel on crée les conditions d'une révolution sans frontière contre les inégalités de patrimoine et contre le système. Or, la solution n'est ni d'appauvrir les riches ni de renverser le peu d'autorité dont les Etats disposent encore.



## UN SILENCE PESANT

Jean-Philippe MILÉSY

Rencontres Sociales

Membre du Conseil d'Orientation du CIRIEC-France

**A** l'heure où j'écris ces lignes, il apparaîtrait que l'Économie sociale et solidaire retient son souffle. Un Haut Commissaire lui serait donné, et ce serait Christophe ITIER, mais la nouvelle tarde à être confirmée !

Cela confirme l'impression de désintérêt qu'ont montré le président et le gouvernement pour l'ESS.

Ni dans le discours épique et lyrique du premier, devant le parlement réuni en congrès à Versailles afin d'éclairer les orientations de son quinquennat, ni dans celui concis et énumératif du Premier ministre devant l'Assemblée nationale, fixant la politique générale du gouvernement, il n'a été fait allusion à l'ESS.

Faut-il s'en étonner ou s'en émouvoir ?

Certes Emmanuel MACRON a évoqué la « charte de [son] action (...) fixée durant la campagne », campagne durant laquelle l'ESS avait été mentionnée et pour laquelle une conduite politique avait été imaginée autour de quatre axes : libérer les énergies, encourager l'innovation sociale, soutenir le modèle associatif, encourager la finance solidaire ; certes, à Versailles, le président de la République propose « l'engagement pour un lien fraternel », souhaitant que ce quinquennat permette « de prendre la vraie mesure de cette question (...) en associant l'Etat, les collectivités, les associations, les fondations, l'ensemble des Françaises et des Français engagés, bien souvent bénévoles, toutes les entités qui, privées ou publiques, œuvrent à l'intérêt général et pour la dignité des personnes ». Et d'ajouter : « nous devons substituer à l'idée d'aide sociale, à la charité publique, aux dispositifs parcellaires, une vraie politique de l'inclusion de tous ».

On y trouve l'écho de la définition des entreprises de l'ESS que le candidat M. Emmanuel MACRON posait dans son program-

me : « elles combattent l'illettrisme et le décrochage scolaire, soutiennent l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, luttent contre l'exclusion et le chômage, développent l'économie circulaire, promeuvent l'économie du partage grâce au numérique. Tournées vers la prévention des risques sociaux, elles innovent, expérimentent et portent des solutions concrètes sur les territoires, aux côtés des acteurs économiques "classiques" et des pouvoirs publics. Mais un écho affaibli, car les mots « économie sociale et solidaire » ne résonnent pas. Et surtout les implications « économiques, entrepreneuriaux » de l'ESS ne paraissent pas pris en compte : cet "entreprendre autrement" qui répond à des aspirations croissantes notamment chez les jeunes.

Pour l'ESS, la messe semble donc dite. Elle n'est pas reconnue comme telle ou, si elle l'est, c'est du bout des lèvres. Les missions de certains de ses membres sont réaffirmées, surtout dans la réparation sociale et dans les actions d'inclusion, mais le coup de grâce à l'institutionnalisation du secteur, manifestée dans les articles 4, 5 et 6 de la loi du 31 juillet 2014, est donnée quand le président de la République annonce sa réforme du Conseil économique, social et environnemental, faisant de cette assemblée « le carrefour des consultations publiques et le seul (...) Nous en ferons l'instance unique de consultation prévue par tous les textes ». En effet, cela veut-il dire la fin du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire ? ou celle du Haut conseil de la vie associative ? L'ESS serait-elle condamnée à reposer en paix derrière les colonnes du Palais d'Iéna ?

Pouvait-on alors espérer dans le discours du Premier ministre des atténuations de cette charge implicite contre l'institutionnalisation de l'ESS ? Quand il en vient à évoquer les priorités de d'actions de son ministre d'Etat, le chef du Gouvernement ne mentionne que « la transition écologique ». Silence sur la



transition solidaire que l'on imaginait déjà comme la nouvelle arche d'alliance de l'ESS.

Les décrets d'attributions des membres de son gouvernement accordent la responsabilité des politiques de développement de l'économie sociale et solidaire à son Ministre de la transition écologique et solidaire, en lien avec sa Ministre des solidarités et de la santé. Mais la vie associative paraît être à l'éducation nationale ! L'ESS s'y trouve dispersée et, comme telle, marginalisée : HULOT, BUSZIN, LEMAIRE, BLANQUER, c'est un conseil de famille difficile à réunir !

Ce qui est plus grave, c'est qu'on peut voir une des réponses possibles à ce silence dans cette autre assertion du Premier ministre quand il évoque la situation financière de la France : « *Nous devons choisir de remettre en cause certaines missions (...) Aucun ministère, aucun opérateur, aucune niche fiscale ne sera sanctuarisé.* » C'est dans cette toile de fond de ces interventions sur le cadrage des politiques publiques qu'il convient peut-être de trouver la source du silence en se demandant si les politiques publiques de l'ESS n'ont peut-être plus leur place dans les priorités gouvernementales et qu'il convient de ne pas se faire d'illusion sur les organisations prochaines.

Le Haut Commissaire dont il est question, au delà de la personne de Christophe ITIER (qui fut président du MOUVES, le mouvement de l'entrepreneuriat dit social, ce qui laisse augurer d'un tropisme annoncé pour cet entrepreneuriat, mais qui fut aussi un écarté du suffrage, s'étant présenté dans le Nord où il fut battu par un Insoumis) n'est pas un Haut commissariat. On voit bien l'icône, on peut légitimement s'interroger sur les moyens, l'administration pour traiter d'un secteur qui représente selon les chiffres magiques trop fréquemment mis en avant 8% du PIB et emploie près de 2 millions de salariés, auxquels il faudrait ajouter les adhérents engagés, les bénévoles....

Ces chiffres font de l'ESS, au-delà de sa diversité, un « secteur » plus important que d'autres qui voient un ministère de plein exercice, des budgets et des moyens humains dédiés.

Le silence gouvernemental sur l'ESS impressionne. Celui des instances de l'ESS aussi. Ce serait pourtant à l'ESS, à ses acteurs institutionnels et à ses entreprises de faire du bruit. En changeant de logiciel revendicatif. La bataille redevient culturelle. L'agir ensemble doit reprendre la main face à la financiarisation des valeurs illustrée par le passage un temps à Bercy.



## PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES FONCTIONNAIRES : ET SI ON PARLAIT SÉRIEUSEMENT !

Jacky LESUEUR  
*Miroir Social*

Le devenir de notre système de protection sociale égalitaire et solidaire, avec en toile de fond les réflexions ou interrogations récurrentes sur son financement, est un vaste sujet qui, à l'évidence, fera partie des sujets d'actualité dans les mois à venir. Parallèlement, de profondes évolutions en terme de couverture complémentaire santé se sont mises en place dans le prolongement de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) pour les salariés du secteur privé.

Alors que le processus de renouvellement du référencement (\*) mis en place en 2007 et engagé, pour les fonctionnaires de l'État, ministère par ministère depuis quelques mois, la Mutualité Fonction Publique a annoncé ces dernières semaines le lancement d'une nouvelle campagne de sensibilisation sur le thème « *Ma santé concerne tout le monde* », pour insister sur le fait que les fonctionnaires, contrairement à nombre d'idées reçues ou assertions de toute sorte, étaient loin d'être privilégiés en la matière.

Présentés souvent comme des boucs émissaires responsables de tous les maux des Français et régulièrement jetés en pâture à l'opinion publique, ils en ont une nouvelle fois fait la triste constatation lors de la dernière période de campagne électorale au regard des propositions de certains candidats, à des degrés divers. Pourtant (les chiffres le prouvent aisément), les agents publics sont plutôt les parents pauvres en matière d'aide à l'accès aux complémentaires de santé.

Alors que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et la généralisation de l'ANI, les employeurs du secteur privé sont dans l'obligation de financer, *a minima*, 50 % du coût de la couverture de complémentaire de santé de leurs salariés, les employeurs publics ne consentent à verser qu'une aide financière dérisoire, voire symbolique (en moyenne à peine 3 % du montant de la cotisation pour le FPE).

### Quelques chiffres pour mieux appréhender les réalités en la matière

▪ Dans le secteur privé, les salariés reçoivent en moyenne 244 euros par an de leur employeur.

▪ 100 % des TPE participent au financement d'une complémentaire de santé, contre seulement 12% des collectivités territoriales de même taille.

▪ Dans la fonction publique territoriale, seul 1 agent sur 3 bénéficie d'une aide en santé de sa collectivité.

▪ Dans la fonction publique hospitalière, l'agent hospitalier ne reçoit aucune participation financière de son employeur.

▪ Dans la fonction publique d'État, 6 agents sur 10 perçoivent moins de 2 euros par an de leur employeur, la situation étant très variable d'un ministère à l'autre. (le plus défavorisé étant celui de l'Éducation Nationale et le mieux loti, celui des Affaires Étrangères)

C'est pourquoi il importe de rétablir sérieusement la vérité auprès du grand public et des médias pour dénoncer cette inéquité de droit injustifiée et inacceptable.

Malgré des alertes répétées, notamment lors de la rédaction de la circulaire référencement du 27 juin 2016, les inquiétudes de la Mutualité Fonction Publique se sont confirmées, malgré certains assouplissements. L'appel à référencement ministériel, publié le 3 décembre dernier, limite aux seuls actifs le bénéfice du couplage obligatoire santé/prévoyance, excluant *de facto* les retraités de la couverture dépendance, décès et invalidité.

Comme le craignait la MFP, certains ministères, dont celui de l'Éducation nationale, ont finalement fait le choix de ne plus s'inscrire dans une offre globale et solidaire protectrice pour des millions d'agents, actifs et retraités.

Même si on peut se réjouir de la position adoptée dans l'appel d'offres des Finances, il reste qu'en l'état, l'unique possibilité accordée par l'employeur au plan général, est le recours à des garanties facultatives optionnelles, y compris pour les actifs en matière de dépendance, "détricotant" au passage le modèle mutualiste global et solidaire. De surcroît, en matière de santé, les exigences ministérielles impulsent une logique inflationniste sur les remboursements, alors que les pouvoirs publics se battent pour réguler les coûts de la santé. Une véritable aubaine pour les « marchands de soins », notamment en optique et dentaire, qui y verront une légitimité à revoir à la hausse leurs tarifs.

Autre élément déstructurant, la tentation de désigner plusieurs opérateurs sur un même champ professionnel, loin d'assainir la concurrence à laquelle les mutuelles de fonctionnaires sont déjà confrontées, va inévitablement entraîner une dérégulation des mécanismes de solidarité générationnelle et permettre la sélection entre bons et mauvais risques. Au final, c'est la logique de marché qui prend le pas sur la logique des solidarités collectives.

Les négociations se sont engagées ministère par ministère, depuis plusieurs mois, sur ce dossier sensible, les choses se mettent peu à peu en place mais lentement et dans des conditions très hétérogènes selon les secteurs. Ce qui est pour le moins curieux lorsque l'on traite d'un sujet transverse qui concerne tous les fonctionnaires de l'État.

### **Concrètement, dans la Fonction Publique de l'Etat, où en est-on ?**

Rappelons qu'il y a quelques mois (fin 2016), ce sont trois acteurs qui ont été référencés au ministère de l'Agriculture. Alors que 4 organismes avaient fait acte de candidature, trois ont finalement été retenus : Harmonie Mutuelle FP, Mutex et Groupama.

L'arbitrage des ministères de l'Éducation nationale et de la Justice concernant le choix des organismes référencés pour la protection sociale complémentaire de leurs agents est semblé-t-il rendu et devrait confirmer le choix de trois opérateurs (MGEN, Axa-Intériale et CNP Assurances). Au ministère de l'Économie et des Finances, c'est finalement la MGEFI, à nouveau seule, qui a été retenue comme acteur de référence et la convention de gestion a été signée début juin. Au ministère des Affaires sociales, la publication du cahier des charges, attendue depuis des mois, est au point mort avec des vives interrogations sur le nombre d'organismes susceptibles d'être retenus. La Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS) pourrait avoir à faire face à de sérieux risques de concurrence, dans un secteur où bien des acteurs pourraient se manifester.

Au Ministère de la Justice, plusieurs opérateurs s'étaient manifestés en plus de la Mutuelle de la Justice (Harmonie Mutuelle fonction publique, en coassurance avec la MGEN et le duo Axa-Intériale). Or, on vient d'apprendre récemment que la Chancellerie avait décidé de ne pas porter son choix sur la MMJ, mutuelle historique dans le secteur de la Justice (et membre du pôle mutualiste du groupe de prévoyance AG2R La mondiale) mais sur un unique opérateur, Axa-Intériale (Intériale intervenant pour sa part historiquement plutôt au Ministère de l'Intérieur)... ce qui, à l'évidence, ne sera pas sans lourdes conséquences ....

Dans ce paysage pour le moins curieux, un secteur de poids, celui de l'Éducation nationale, pourrait connaître, lui aussi, de sérieux bouleversements. En effet, l'appel d'offres ne s'interdisait pas le référencement de plusieurs organismes, le nombre de 3 au maximum étant avancé. C'est chose faite... la décision concernant le référencement en santé et prévoyance pour l'Éducation nationale a été rendue en juillet.

Trois acteurs ont été retenus : la MGEN, mais aussi... Axa-Intériale et CNP Assurances. La MGEN va donc devoir partager son territoire historique avec certains acteurs de la complémentaire de santé, pas forcément mutualistes ou du secteur non lucratif...

### **Pour la protection sociale complémentaire des fonctionnaires territoriaux ?**

Alors que le processus de renouvellement du dispositif de "référencement" pour la protection sociale complémentaire des fonctionnaires d'État est désormais engagé dans plusieurs ministères, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale s'est penché sur les effets du décret de novembre 2011 qui a mis en place, pour les fonctionnaires territoriaux, un double dispositif sensiblement différent (les collectivités ayant la possibilité de choisir entre un dispositif de "conventionnement" et celui de "labellisation" offrant ainsi une certaine « souplesse » qui conduit bien évidemment à des situations

pour le moins très « contrastées », tant sur les modalités de couverture des risques santé que sur la prévoyance, souvent découplées.

Ce qui a conduit à une concurrence exacerbée entre les acteurs sur un marché déjà tendu, caractérisé par une multiplicité de petits opérateurs locaux et de quelques grands opérateurs nationaux, bouleversant quelque peu les positions acquises, avec la multitude de contrats labellisés spécifiques Fonction Publique Territoriale (fin 2016, plus de 370 contrats labellisés, soit un total de près de 200 organismes complémentaires...C'est dire...).

Ainsi, la course au moins-disant qui s'est installée et la pratique d'un véritable dumping tarifaire de certains acteurs soucieux d'entrer sur "le marché" du secteur, vient sérieusement perturber l'équilibre général et la pérennité des contrats, et de nombreuses collectivités se voient déjà confrontées à des révisions tarifaires des conventions de participation signées avec certains de ces opérateurs.

Les récentes [analyses et les conclusions du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale \(CSFPT\)](#) adoptées à une unanimité qui mérite d'être soulignée, met en évidence la nécessité de faire évoluer le cadre actuel par un dispositif législatif et réglementaire plus simple et plus lisible.

### **Et dans la Fonction Publique Hospitalière, que se passe-t-il ?...**

... En fait, curieusement... Rien n'a été finalisé véritablement pour la fonction publique hospitalière ! Les agents hospitaliers ne bénéficient d'aucune participation directe de leur établissement au financement de leur complémentaire santé.

### **La complémentaire santé des agents publics reste donc un vrai sujet.**

En effet, face :

- à de telles inégalités de traitement de ce dossier entre le secteur privé et public,
- à une telle diversité d'approches dans la Fonction Publique en général, et au sein même tant de la FPT que de la FPE, le débat ne peut être considéré comme clos, d'autant que les agents publics ne sont pas à l'abri de menaces qui pèsent régulièrement sur un modèle qui a pourtant fait ses preuves.

Leur inquiétude et celle des mutuelles de la fonction publique est d'autant plus vive que le précédent gouvernement avait initié un rapport des trois corps d'inspections générales (IGAS, UGF et IGA) qui a été remis à la ministre de l'époque, laquelle s'est bien gardée de le rendre public, compte tenu des préconisations explosives qu'il contient et qui avaient pu filtrer... Sans parler des réflexions également menées par la Cour des Comptes, et qui n'avaient pas manqué de susciter de vives réactions...

Loin de défendre un pré carré, la MFP a décidé de se battre, soutenue par les fédérations syndicales de fonctionnaires, pour maintenir les solidarités générationnelles patiemment organisées par les agents publics au sein de leurs mutuelles professionnelles, et qui ont fait la preuve de leur efficacité depuis plus de 70 ans !

Il n'est plus à démontrer que les agents publics sont loin d'être des privilégiés en la matière. C'est pourquoi ils entendent défendre la pertinence d'une couverture sociale globale solidaire, complémentaire à leurs droits statutaires.

Par ailleurs, au moment où se mettent en place les outils d'une nouvelle gestion RH de plus en plus affirmée au niveau de la Fonction Publique de l'Etat, et alors qu'on ne cesse depuis des années de prôner une plus grande mobilité interministérielle, voire entre les différents versants de la Fonction Publique, de telles distorsions sur un sujet aussi important ne sont pas tenables.

Il faudra bien un jour se pencher plus sérieusement sur le sujet et se donner véritablement les moyens d'y répondre, dans le cadre d'un dialogue social global, ouvert et constructif qui repose désormais sur plusieurs piliers :

- les volets strictement statutaires (déroulement des carrières, promotions et rémunérations...),
- ceux plus collectifs des ressources humaines (organisation des services et temps de travail...)
- mais aussi celui de la protection sociale complémentaire (PSC) qui renvoie à des enjeux directement liés à la politique sociale, sous tous ses aspects.

Vaste chantier qu'il devrait être urgent d'intégrer dans l'agenda social à venir.... Car on ne peut gouverner en entretenant une telle situation vis-à-vis des agents publics.

Dans la société, le fonctionnaire est un citoyen comme les autres, MAIS il n'occupe pas la même place que les autres et il est légitime que cette place soit reconnue.

Ces derniers mois, nous avons eu l'occasion de faire régulièrement état des préoccupations de la Mutualité Fonction Publique (MFP) eu égard aux profondes évolutions qui s'étaient engagées dans le paysage mutualiste.

Regroupements, rapprochements, partenariats voire fusions se sont accélérées, modifiant les « vies de famille » traditionnelles que constituaient les « lignées » organisées derrière les différents codes avec :

- les mutuelles traditionnelles relevant de celui de la mutualité,

- les institutions de prévoyance de celui de la Sécurité sociale,
- et les assurances de celui des assurances...

Aujourd'hui, tout cela a quelque peu volé en éclats avec des opérations de réorganisation « transcodes », certaines mutuelles s'étant « rapprochées » des pôles mutualistes de plusieurs institutions de prévoyance et même d'assureurs mutualistes (comme la SGAM Covéa) ou privés (comme Axa). C'est dire...

Alors que dans la fonction publique d'État, le processus de renouvellement du référencement engagé il y a plusieurs mois sur la base de cahiers des charges définis ministère par ministère, de nombreuses voix s'étaient élevées pour s'inquiéter des dérives éventuelles susceptibles de bouleverser sérieusement le modèle mutualiste établi.

À l'évidence et à ce stade, nous ne sommes pas au bout de nos surprises dans la mesure où les appels d'offres lancés – et dont nous découvrons peu à peu les résultats – confirment au fil des mois une très grande hétérogénéité de situations.

Dans ce contexte, et alors que l'assemblée constitutive du futur groupe MGEN-Istya-Harmonie est prévue mi-septembre prochain à la Maison de la Mutualité... qu'advient-il de la place et du rôle de la MFP à court ou moyen terme ? Le débat initié par la MFP méritera d'être suivi avec attention et intérêt.

(\*) *Processus qui conduit, pour la fonction publique d'État, après l'élaboration d'un appel d'offres discuté avec les organisations syndicales, les employeurs ministériels à « référencer » pour 7 ans un ou plusieurs acteurs de la complémentaire santé avec un certain soutien financier sous conditions, entre autres, de respecter certaines solidarités familiales, intergénérationnelles.*

## MIRAGE...

*« Dans son amour de la justice, l'humanité, qui change incessamment, a déjà commencé son évolution vers un nouvel ordre de choses. En étudiant avec calme la marche de l'histoire, nous voyons l'idéal de chaque siècle devenir peu à peu la réalité du siècle suivant, nous voyons le rêve de l'utopiste prendre forme précise pour se faire la nécessité sociale et la volonté de tous.*

*Déjà, par la pensée, nous pouvons contempler l'usine et la campagne environnante telles que l'avenir nous les aura changées. Le parc est agrandi ; il comprend maintenant la plaine entière, des colonnades s'élèvent au milieu de la verdure, des jets d'eau s'élançant au-dessus des massifs de fleurs, de joyeux enfants courent dans les allées. La manufacture est toujours là ; plus que jamais elle est devenue un grand laboratoire de richesses, mais ces trésors ne se divisent plus en deux parts, dont l'une est attribuée à un seul et dont l'autre, celle des ouvriers, n'est qu'une pitance de misère : ils appartiennent à tous les travailleurs associés.*

*Grâce à la science qui leur fait mieux utiliser la puissance du courant et les autres forces de la nature, les ouvriers ne sont plus les esclaves haletants de la machine de fer ; après le travail de la journée, ils ont aussi le repos et les fêtes, les joies de la famille, les leçons de l'amphithéâtre, les émotions de la scène. Ils sont égaux et libres, ils sont leurs propres maîtres, ils se regardent tous en face, aucun d'eux n'a plus sur le front la flétrissure qu'imprime l'esclavage. Tel est le tableau que nous pouvons contempler d'avance en nous promenant le soir près du ruisseau chéri, quand le soleil couchant borde d'un cercle d'or les volutes de vapeur échappées de l'usine. Ce n'est encore là qu'un mirage, mais si la justice n'est pas un vain mot, ce mirage nous montre déjà la cité lointaine, à demi cachée derrière l'horizon. » (Extrait de Histoire d'un ruisseau).*



**Elisée RECLUS** (1830-1905)

Grand géographe, voyageur et anarchiste

Précurseur de l'écologie

Auteur de *La géographie universelle*

**Les contributions aux Brèves du CIRIEC-France  
sont publiées sous la seule responsabilité de leurs auteurs  
Le CIRIEC souhaite ainsi faire circuler librement la parole  
Les textes doivent s'inscrire dans le champ d'activité du CIRIEC :  
la recherche et l'information sur l'économie publique et l'économie sociale**

## > Demain la France : La dette n'est pas salée

Note de lecture de Catherine Gras (1) dans *Miroir Social*



Un livre de Pascal Perez (2) qui vient de sortir, et qui retiendra l'attention au regard des réflexions et propositions avancées... Il est possible de lire cet essai iconoclaste sur l'abondance actuelle et à venir économique d'argent, de travail, de biens et de services en commençant par la conclusion jusqu'à l'introduction, pour ceux qui sont avides de la vision de la France de 2070 et des solutions.

Appropriiez-vous des idées neuves en économie. Les grands progrès économiques et sociaux ne datent que des cinquante dernières années et ils n'auraient pas été possibles sans l'explosion des dépenses publiques et sociales.

L'économie repose désormais sur des consommations de loisirs et de bien-être, rendues possibles par une forte baisse du temps de travail et par une protection sociale que le monde nous envie.

Mais la création monétaire au bénéfice des Etats, des banques et des entreprises a fait le maximum et a creusé les inégalités. Une part croissante des revenus ne provient ni du travail, ni de l'effort d'épargne, ni de l'excellence manufacturière. Le recours aux crédits renouvelables perpétuellement aux particuliers est la solution pour continuer d'améliorer la condition humaine.

Il n'y a pénurie de rien, ni de limite au développement économique. Chômage, paupérisation et exclusion sont produits par l'élite technicienne, financière et administrative qui ne s'aime pas et déshumanise la société.

L'objectif de développement psychique serait plus durable pour l'humanité et pour l'économie que celui de la rémunération de l'épargne.....un livre à lire et faire lire...

(1) Vice-présidente de Galilée.sp, Membre du CA du CIRIEC-France

(2) Diplômé de Sciences po Paris, lauréat en économie du concours général en économie, conçoit puis met en œuvre des solutions de développement territorial et d'affaires publiques. Il intervient depuis 1993 dans *Formules Économiques Locales*.

## > Se débarrasser du capitalisme est une question de survie



Une machine à concentrer la richesse, laissant une poignée de vainqueurs face à une armée de vaincus : voilà ce qu'est devenu le capitalisme.

L'État-providence n'aura duré qu'une saison, la révolution technologique en cours réduit le marché de l'emploi. Le court-termisme règne en maître, la défense de privilèges aussi exorbitants que médiocres bloque toute tentative de sauvetage.

La finance et l'économie pouvaient être réformées au lendemain de l'effondrement de 2008. Rien n'a été fait. Le verdict est sans appel : nous n'apprenons pas de nos erreurs ! Si bien qu'aujourd'hui, *se débarrasser du capitalisme est devenu, pour l'humanité, une question de survie*.

**Paul Jorion** propose une analyse sans concession et des pistes d'espoir : oui, la spéculation peut être interdite comme autrefois ; oui, l'État-providence doit être inscrit une fois pour toutes dans nos institutions ; oui, un projet européen ressuscité pourrait être le fer de lance d'un véritable redressement ! Seule la volonté fait défaut.

Anthropologue et sociologue de formation, Paul Jorion révolutionne depuis dix ans le regard que nous portons sur la finance et l'économie. Son récent ouvrage, *Le dernier qui s'en va éteint la lumière*, a d'ores et déjà laissé sa marque.

> Éditions Fayard

## > Alternatives Économiques disponible sur "La presse libre"



Désormais, l'abonnement numérique à **Alternatives Économiques** est disponible sur la plateforme La presse Libre.

La Presse Libre est un site pensé par [Next INpact](#) et [Arrêt sur Images](#) qui permet de s'abonner à plusieurs sites de presse en ligne en un seul paiement, à un tarif préférentiel. L'on peut choisir soi-même les sites qui composent le bouquet et modifier à tout moment l'offre.

Ce site a été créé par un groupement d'intérêt économique (GIE) et vise à renforcer collectivement la presse indépendante.

> En savoir plus [+++](#)

## > Manifeste pour un mouvement associatif

Acteurs au quotidien des territoires, partenaires essentiels de la construction et de la mise en œuvre des politiques publiques, les associations veulent prendre toute leur part dans la construction de la société de demain. **C'est ce que porte le [Manifeste pour un mouvement associatif](#)**

> [Accéder au kit de communication](#)

## > Forum européen ESS de la Gauche unitaire européenne

Organisé par la **Gauche Unie Européenne/Gauche Verte Nordique**.  
(Bruxelles, 9 novembre 2017)

Le groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL) est un [groupe politique](#) du [Parlement européen](#) qui regroupe des partis de [gauche](#), de tendance [socialiste](#), [antilibérale](#), [anticapitaliste](#), [écosocialiste](#) ou [communiste](#). Il regroupe essentiellement des organisations membres du [Parti de la gauche européenne](#) (PGE), mais aussi de l'[Alliance de la Gauche verte nordique](#), de la [Gauche anticapitaliste européenne](#) ou sans affiliation. Il regroupe des partis allant de la gauche radicale à l'extrême gauche.

Ce groupe de 52 députés européens, présidé depuis 2012 par [Gabriele ZIMMER](#), est la cinquième force politique du Parlement européen en nombre de sièges.

## > 8èmes Rencontres du Mont-Blanc



Les 6, 7 et 8 décembre prochains, des acteurs de l'économie sociale et solidaire des 5 continents se retrouveront à Archamps, Grand Genève Français, pour les [8èmes Rencontres du Mont-Blanc](#) sur le thème « [ESS : l'efficacité nouvelle](#) ».

Les Rencontres du Mont-Blanc, auxquelles le CIRIEC est associé, sont un événement attendu marqué par le débat d'idées, le partage de bonnes pratiques et la co-construction de solutions durables et inclusives !

> Informations : [www.rencontres-montblanc.coop](http://www.rencontres-montblanc.coop)

## > Formations d'Alternatives Economiques



Alternatives Economiques propose des formations assurées par des journalistes ou spécialistes associés, indépendants, experts et pédagogues. Elles donnent accès à une analyse approfondie pour mieux comprendre l'économie et la société.

- **Economie française**
- **Banque et finances**
- **ESS et territoires** ▪ **Questions de société** ▪ **Environnement** ▪ **Communication**

> [Inscrivez-vous](#)

## > 5èmes Rencontres du GESS



Les 5èmes Rencontres du GESS (Gestion des Entreprises Sociales et Solidaires) se tiendront à Reims (Campus Croix-Rouge), les 7-8 décembre 2017, sur la thématique : "[Repenser le management des entreprises de l'ESS: interroger les théories et les pratiques](#)".

> Intentions de communication (envoi par mail : [chaire.ess@univ-reims.fr](mailto:chaire.ess@univ-reims.fr)) -- Laëtitia LETHIELLEUX, maître de conférences en sciences de gestion, titulaire de la Chaire Economie Sociale et Solidaire - Université de Reims.

## > Économie sociale et économie politique

37e journées de l'[Association d'Economie Sociale](#), organisées par le [Laboratoire d'Economie dijonnais \(EA3391\) Université Paris 8- St-Denis](#) (Mercredi 6 (doctorales), jeudi 7 et vendredi 8 septembre 2017) sur le thème : « *Économie sociale et économie politique : regards croisés sur l'histoire et sur les enjeux contemporains* »

Depuis ses débuts au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'économie sociale entretient des liens étroits, critiques et constructifs, avec l'économie politique, pour articuler l'économie et la société, mettre à jour et valoriser des formes de production, de coordination et de régulation variées. Les analyses de l'économie sociale et de l'économie politique ont été essentielles pour saisir et faire face aux enjeux passés, concilier les impératifs d'efficacité économique et de justice sociale.

Économie politique et économie sociale – incluant la protection sociale, l'éducation, la santé, l'emploi... – sont aujourd'hui indispensables pour comprendre les enjeux contemporains, fournir des clefs et des outils intellectuels pour affronter les risques actuels, dans un contexte de crises économiques, sociales et environnementales.

Le but de ces journées est d'alimenter les réflexions sur l'histoire de l'économie sociale et de l'économie politique, la notion de bien commun, les mutations des politiques sociales et les débats sur les principes d'équité et de solidarité ; de susciter des discussions dans le champ de la santé, de l'éducation, du travail et de l'emploi et de leurs implications en termes de politiques publiques. La prise en compte, par les institutions, les organisations et les entreprises des nouveaux risques sociaux et environnementaux sera abordée, de même que les formes d'échanges portées par l'économie solidaire, l'entrepreneuriat social, la gouvernance démocratique des entreprises qui interrogent l'économie sociale et la nature politique de l'entreprise.

> [Voir le programme définitif](#)

# CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,  
créée il y a un siècle par le professeur Edgard Milhaud  
Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général :  
économie publique, économie sociale et économie paritaire

Ses travaux se réalisent  
à travers des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux, ...  
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations  
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique

Le CIRIEC est constitué de sections nationales  
La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales  
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale,  
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres  
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par  
Alain Arnaud

Informations-adhésions : >>> [info@ciriec-france.org](mailto:info@ciriec-france.org)

## CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE

### CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris  
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : [info@ciriec-france.org](mailto:info@ciriec-france.org)  
[www.ciriec-france.org](http://www.ciriec-france.org)



### *"Brèves du CIRIEC-France"*

Lettre mensuelle électronique éditée par le CIRIEC-France

Direction légale de la publication : Alain ARNAUD - Direction de la rédaction : Marcel CABALLERO



Si vous souhaitez  
contribuer à alimenter les *Brèves du CIRIEC-France*



[marcel.caballero@club-internet.fr](mailto:marcel.caballero@club-internet.fr)

Les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs  
Ils peuvent être reproduits librement avec indication de la source